

# La Seyne obtient son premier Pavillon bleu

Les Sablettes font leur entrée dans le palmarès 2016 des 45 plages distinguées pour leur qualité. Six-Fours détient le record des « bancs de sable labellisés »

L'annonce des Pavillons bleus 2016 marque tous les ans le lancement réel de la saison. Et pour cause ! Cette attribution de label national assure aux ports et plages de notre littoral une fréquentation touristique optimisée. Car nombreux sont les vacanciers qui se basent sur cette distinction pour décider de leurs destinations de vacances.

Le Pavillon bleu récompense les « communes méritantes et volontaires », selon une série de critères draconiens (notre encadré). Cette année, le Var fait, encore une fois, la course en tête, avec 45 plages labellisées (de 12 communes) et 15 ports distingués.

## Les Sablettes en star(s)

Sur le sable, la commune leader est, sans conteste, Six-Fours avec six plages récompensées cette année (dont Bonnegrâce, La Coudoulière et les Charmettes).

Au Pradet, au Rayol-Canadel, à Saint-Mandrier et Sainte-Maxime, cinq bords de mer ont été distingués. Toulon et Le Lavandou font course ensemble avec quatre « plages immanquables » dont l'anse Mistral, les Pins et le célèbre Lido pour Toulon ; Saint-Clair, Cavalière et la grande plage du centre-ville pour la cité des Dauphins.

« À Toulon, c'est la 8<sup>e</sup> année consécutive que la ville est labellisée. Un gage de durée... », confie l'entourage d'Hubert Falco. Conséquence logique : notre ville reçoit chaque année plus de touristes et de croisiéristes ! »

Enfin, à Hyères et chez sa voisine de La Londe, on affiche, à chaque fois, trois plages remarquables (notamment l'incontournable Almanarre et



Les plages des Sablettes (centre et est) décrochent pour la première fois leur place parmi les 45 plages élues Pavillon bleu.

(Photo Dominique Leriche)

la Bergerie pour Hyères ; l'Argentière et la plage Miramar pour La Londe). « Port Pothuau, aux Vieux Salins, est également honoré cette année. C'est une façon de récompenser l'action de la ville en matière environnementale et de gestion de la propreté », commente la mairie d'Hyères.

Mais la surprise vient de La Seyne-sur-Mer qui décroche, pour la première fois de son histoire, deux plages de qualité reconnues : Les Sablettes Centre et Les Sablettes Est.

« C'est le fruit d'un travail acharné de labellisation depuis deux ans », commente Christian Pichard, adjoint au tourisme. « Équipements

publics, qualité des eaux, biodiversité, sécurité... Cette distinction, la première de l'histoire de La Seyne, est un encouragement ».

Pour autant, l'an dernier, 51 plages varoises (de 11 communes) avaient été honorées, soit six de plus que cette année. Manquent à l'appel 2016 les Roches Brunes à Six-Fours, le Ceinturon Est à Hyères, la plage de la Fossette, Aiguebelle, le Batailler centre et Pramouquier au Lavandou. Pour cette commune, signalons à sa décharge que les conséquences des inondations sont pour beaucoup dans cette absence du palmarès 2016.

F. DUMAS

## Quinze ports labellisés en 2016

Quinze ports labellisés cette année, c'est un de mois qu'en 2015 où 16 ports varois avaient été cités. Un absent de marque : Port-Grimaud perd son pavillon. « Mais nous n'avons pas candidaté cette année, préférant nous orienter vers d'autres certifications », précise Cédric Bessé, directeur de Port Grimaud 1. Notons la confirmation des « incontournables varois » : le port Saint-Pierre à Hyères, le port de plai-

sance de Bandol, le Vieux-port de Saint-Raphaël, le port de La Londe, Port-Fréjus... Au-delà de son classement de premier département touristique de France, le Var est aussi le premier département nautique en nombre de places à quai pour la plaisance. Pas étonnant que la majorité de ses ports soit distinguée par un Pavillon Bleu... et aussi sollicitée par le public. Il n'y a pas de hasard dans le succès !

## Obtention sous critères sévères...

Éducation à l'environnement, gestion des déchets et gestion de l'eau sont trois principes à respecter pour les communes afin d'espérer décrocher le Pavillon bleu.

Concernant les plages, la qualité des eaux de baignade doit être « excellente » à partir d'analyses des quatre dernières années. Un point d'eau potable doit être disponible sur chaque plage ainsi que des panneaux d'information relatifs aux espaces naturels à proximité. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite doit être permanente et le niveau de sécurité en matériel et personnel satisfaisant. Sanitaires, plan de la plage, zonage des activités et interdiction pour les animaux sont également des critères prioritaires.

**Ports : la règle de trois !**  
Pour les ports labellisés,



À Hyères (plage des Salins), sitôt les résultats proclamés, on a étalé le drapeau Pavillon Bleu sur la plage !

(Photo Luc Boutria)

tout va par trois : trois actions d'éducation à l'environnement à mettre en place dans l'année, une collecte sélective de trois types de déchets ménagers et de trois types de déchets spéciaux. Viennent ensuite les priorités quotidiennes : l'obligation de disposer d'une

pompe de récupération des eaux usées des bateaux, un niveau d'équipements satisfaisant (secours, sécurité, résorption en cas de pollution...) et, bien sûr, une propreté du plan d'eau irréprochable avec analyses régulières des eaux du port et des sédiments.